



# Importance, réglementation des compétences et mentorat (BeKoM) des auxiliaires de santé CRS (AS CRS)

Résumé du projet BeKoM

## Impressum

Titre	Importance, réglementation des compétences et mentorat (BeKoM) des auxiliaires de santé CRS (AS CRS) Rapport final sur le projet BeKoM
Année	Janvier 2017
Equipe de projet	Stäubli Marianne, lic. phil., directrice du projet, chargée de cours Ra&D Soins infirmiers Bernet Madeleine, MScN, collaboratrice scientifique Ra&D Soins infirmiers Lipp Iris, étudiante de MScN, assistante scientifique Ra&D Soins infirmiers Hahn Sabine, PhD, directrice de Ra&D Soins infirmiers
Autres collaborateurs associés au projet	Gerber Carina, stagiaire BScN Golz Christoph, assistant scientifique Milse Marion, module de transfert MScN Von Euw Iris, module de transfert MScN
Mandante représentée par	Croix-Rouge suisse (CRS) Kopp Christine
Droit d'auteur	Croix-Rouge suisse et Haute école spécialisée bernoise Secteur Recherche appliquées et développement, Prestation Murtenstrasse 10, 3008 Berne Tél.: 031 848 37 60, <a href="mailto:forschung.gesundheit@bfh.ch">forschung.gesundheit@bfh.ch</a>

## Résumé

### Contexte

En 2013, la Haute école spécialisée bernoise (BFH) a été chargée par la Communauté d'intérêts suisse des auxiliaires de santé CRS (CI AS CRS) de réaliser une étude nationale auprès des AS CRS. Il s'agissait de combler les lacunes relatives au domaine d'intervention de ceux-ci en recueillant leur avis.

Il en ressort que les AS CRS sont des collaborateurs motivés et fidèles. Ils maîtrisent des gestes importants constitutifs de la prise en charge quotidienne de personnes bénéficiant de soins de longue durée, et sont ouverts à la formation. Les compétences additionnelles qu'ils possèdent ou acquièrent ne sont pas relevées par écrit dans toutes les structures. Du fait de la pénurie de personnel, les AS CRS assument souvent des travaux qui ne correspondent pas à leur profil de compétences, parfois en violation du cadre juridique en vigueur. Cela les expose à des situations inutilement stressantes. Pour obtenir un tableau exhaustif des AS CRS et de la réalité de leur activité ainsi que pour approfondir la discussion sur les facteurs de stress rencontrés, l'élargissement de leurs compétences, l'encouragement individuel ainsi que sur la concurrence exercée par la profession d'aide en soins et accompagnement (ASA), le regard de leurs supérieurs avait jusque-là fait défaut. D'où l'importance d'appréhender la situation des AS CRS de la perspective de leurs supérieurs dans les établissements médico-sociaux (EMS) et les services d'aide et de soins à domicile.

Portant sur l'importance, la réglementation des compétences et le mentorat de ces intervenants, le projet de recherche BeKoM vise à combler une lacune de la recherche.

### Objectifs

Les objectifs du projet sont les suivants:

- décrire l'importance des AS CRS par rapport à celle des ASA pour les directions de soins des EMS et des services d'aide et de soins à domicile;
- recenser les solutions appliquées par les directions de soins des EMS et des services d'aide et de soins à domicile pour encadrer les compétences des AS CRS;
- mettre en évidence les mesures auxquelles les directions de soins recourent pour promouvoir le développement des AS CRS dans les EMS et les services d'aide et de soins à domicile.

### Méthodologie

Afin d'obtenir des réponses aux questions à l'étude, on a opté pour une étude transversale de type descriptif et exploratoire. Les enseignements qui s'étaient dégagés de l'étude de Hahn, Stäubli et Boinay [1] ainsi que des entretiens conduits avec les groupes focaux ont servi de base à cette enquête. Au moins 1494 supérieurs dans les EMS et services d'aide et de soins à domicile de toute la Suisse ont été priés de remplir le questionnaire en ligne.

La collecte des données s'est étendue de début juillet à août 2016 et le taux de retour a atteint 31%. Près de deux tiers des questionnaires (66,5%) proviennent d'EMS, et un tiers (33,5%) de services d'aide et de soins à domicile. Les données de 467 participants ont été exploitées aux fins d'analyses complémentaires.

## Résultats

*Données socio-économiques:* dans les EMS comme dans les services d'aide et de soins à domicile, les AS CRS et les ASA relèvent en général du niveau de fonction 1 (F1). Des différences se font jour entre ces deux types d'intervenants en termes de salaire initial brut. Les AS CRS et les ASA perçoivent normalement un salaire mensuel initial se situant entre 3500 et 4000 CHF. Dans l'aide et les soins à domicile, un tiers d'entre eux est rémunéré à l'heure.

*Importance:* un atout des AS CRS tient à leur riche expérience de la vie. Ils sont des collaborateurs importants, tant dans les EMS que dans l'aide et les soins à domicile. S'agissant du rôle des AS CRS du point de vue des employeurs, le tableau est contrasté. Si près de deux tiers des structures de Suisse alémanique affirment que les AS CRS sont pour eux très importants (64,4%), cette part est inférieure à la moitié en Suisse romande (47,7%) et au Tessin (47,1%). Les ASA (20,3%) jouissent dans les EMS d'une préférence à l'embauche sur les AS CRS (10,2%).

*Compétences:* l'élargissement des compétences concerne surtout des activités telles que pose de bas de compression, soins cutanés et prévention des escarres, bandage des jambes, relevé des soins, prise en charge du rôle de personne de référence et administration de médicaments préparés. Dans l'aide et les soins à domicile, l'administration de médicaments préparés et de médicaments à inhaler est considérablement plus répandue que dans les EMS. Toutes ces activités sont assurées de façon autonome par les AS CRS, ce qui n'est pas prévu par le plan-cadre d'enseignement. L'élargissement de leurs compétences résulte dans la plupart des cas de leur participation à des formations internes et externes, offres qui rencontrent un fort intérêt chez eux.

*Mentorat:* d'une manière générale, les AS CRS sont encouragés. Le plus souvent, l'initiative des mesures revient aux employeurs. La formation abrégée d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) est très prisée, tant dans les EMS que dans l'aide et les soins à domicile. Par contre, la formation d'ASA est mieux cotée dans les EMS (53,2%) que dans l'aide et les soins à domicile (21,6%).

La prise en charge de personnes présentant un comportement agressif (73,6%) ou des troubles cognitifs (47,9%) ainsi que la pénibilité physique du travail (47,8%) sont les facteurs de stress les plus cités. Au contraire, la participation aux séances, le contact direct avec les supérieurs et le financement de formations par la structure sont des facteurs qui rehaussent l'attrait du travail.

## Conclusions

Des mesures s'imposent pour améliorer la situation des AS CRS, tant de la part de la CRS que des EMS et de l'aide et des soins à domicile. Celles relevant de la CRS portent en priorité sur l'examen des conditions d'admission à la formation d'AS CRS, l'adaptation du profil de compétences ainsi que la validation de formations dispensées par les associations cantonales de la Croix-Rouge (AC CR) en vue de l'accès à la formation formelle. Les mesures incombant aux employeurs concernent l'encadrement

des descriptifs de poste des AS CRS et des ASA, l'établissement des responsabilités en cas d'élargissement des compétences, l'exploitation du potentiel des AS CRS ainsi que le relevé systématique des formations suivies.